



Contravention mal intitulé

Par **Youhou21**, le **22/04/2014** à **15:01**

Bonjour à tous,

on fils âgé de 15 ans a eu un accident de moto avec une Derbi 50 dans un village sur une route nationale le 10/04/2014. Je reconnais les torts de mon fils et à bien compris la leçon. En effet, la limitation de vitesse est de 50km/h sur cette route, et à voulu dépasser le véhicule devant lui, a buter sur un terre plein centrale avant de quitter la route.

Les pompiers et la gendarmerie se sont déplacés.

Les gendarmes, odieux, avec un mauvais comportement, m'informant que c'était bien fait pour lui, c'est fait un plaisir de me dire que j'allais recevoir une contravention pour non maîtrise du véhicule.

Je valide, trouvant sa "normal". Il ne me fais cependant rien signer sur place et ne me présente rien sur les lieux ni même avant de recevoir la contravention dans la boîte à lettre.

Le 22/04/2014, je reçoit la contravention avec l'intitulé : **Conduite d'un véhicule a une vitesse excessive eu égard aux circonstances prévue par Art R 413-17 du C. de la route et réprimée par Art R 413-17 §IV du C. de la route.**

Au vu de l'intitulé, et d'absence de vérification de la vitesse, dois-je régler l'amende ?

En vous remerciant.

Très cordialement.